

Règlement du Challenge Jeunes CDCK16 2025 / 2026

Objectifs :

Les objectifs généraux du challenge jeunes sont :

- Regrouper les écoles de pagaie des clubs Charentais dans un esprit sportif et convivial et donner un avant-goût de la compétition à nos plus jeunes licenciés ;
- Obtenir de véritables polyvalences : canoë / kayak – slalom / descente – préparation technique et physique ;
- Permettre aux jeunes de progresser sur chaque journée du challenge ;
- Récompenser l'assiduité et la performance dans les classements individuels et clubs ;
- Favoriser les échanges avec les cadres pour améliorer les manches suivantes ;
- S'adapter aux nouvelles exigences fédérales en termes de pratique, mais aussi pour préparer les tests PASS ;
- Permettre la détection de jeunes athlètes pouvant performer ensuite à une strate supérieure (finale jeune régionale et compétitions régionales, nationales par discipline...) .

Article 1 : Manches du challenge

Le challenge jeune CDCK 16 sera organisé sur 6 manches de la manière suivante :

TYPE	DISCIPLINE	EQUIPAGE	BONUS / MALUS
Bateau manœuvrier	Slalom	Possibilité de tripler K1/C1/C2	Jugement / Esquimautage
	Kayak Cross	Bateau K1 plastique Pagaie double + C1 pagaie simple en K1	Jugement / Esquimautage
Bateau directeur	Descente classique	Possibilité de tripler K1/C1/C2	Aucun
	Sprint	Possibilité de tripler K1/C1/C2	Animation course en ligne
PPG / Habileté	PPG bateau manœuvrier	Possibilité de doubler K1/C1	Esquimautage
	PPG bateau directeur	Possibilité de doubler K1/C1	Aucun

Parmi les 6 manches prévues, seront comptabilisées pour le classement final :

- En classement individuel kayak et canoë monoplace : le meilleur classement bateau manœuvrier + le meilleur classement bateau directeur + le meilleur classement PPG / Habileté + la quatrième et cinquième meilleure manche, ainsi que les bonus / malus.
- En classement catégorie biplace : le meilleur classement bateau manœuvrier + le meilleur classement bateau directeur + la troisième meilleure manche.
- En classement club, l'ensemble des résultats des participants sur chaque manche. Les embarcations biplaces interclubs sont autorisées.

Comité Départemental de Canoë-Kayak de Charente

241 rue des Mesniers – Lot N° 8A – Maison des sports – Domaine de la Combe

16710 Saint Yrieix sur Charente

Tél : 05.45.25.32.47 – Mail : canoecharente@gmail.com

Seules les manches de bateau directeur pourront être jumelées à des compétitions régionales officielles.

Il a été fait le choix de réaliser une animation Course en ligne sur une des manches en bateau directeur dans le but de favoriser cette pratique et préparer les jeunes à la finale jeune régionale.

L'idéal serait de réaliser 1 manche de chaque bloc sur la période d'octobre à décembre puis le reste de mars à juin en fonction des différents calendriers.

Article 2 : Catégories

Tous les licenciés FFCK sont autorisés à courir les manches du challenge.

Cependant, le classement du challenge ne sera réalisé que pour les catégories suivantes :

KAYAKS	CANOES MONOPLACES	CANOES BIPLACES
U10 Hommes (Poussins)	U10 Hommes (Poussins)	U10 / U12 Femmes, Hommes, Mixte
U12 Hommes (Benjamins)	U12 Hommes (Benjamins)	U14 Femmes, Hommes, Mixte
U14 Hommes (Minimes)	U14 Hommes (Minimes)	
U10 Femmes (Poussins)	U10 Femmes (Poussins)	
U12 Femmes (Benjamins)	U12 Femmes (Benjamins)	
U14 Femmes (Minimes)	U14 Femmes (Minimes)	

Pour les catégories biplaces, il sera retenu la catégorie du participant le plus âgé à condition de rentrer dans les catégories U10, U12 et U14.

Article 3 : Gestion du classement et des résultats

Les compétiteurs et les clubs seront récompensés à l'issue de la dernière compétition, en fonction du classement officiel établi par le Comité Départemental 16 sur la base du règlement fixé par lui-même (cf. article 4).

Les compétiteurs pourront être classés en K1, C1 et C2.

Après chaque course, le R1 de celle-ci s'engage à transmettre le classement de la compétition aux gestionnaires du classement.

Article 4 : Calcul des points

A chaque épreuve, des points seront attribués aux compétiteurs de la façon suivante :

- 1er : 50 points
- 2ème : 47 points
- 3ème : 44 points
- 4ème : 42 points
- 5ème : 40 points
- 6ème : 39 points
- ...

Comité Départemental de Canoë-Kayak de Charente

241 rue des Mesniers – Lot N° 8A – Maison des sports – Domaine de la Combe

16710 Saint Yrieix sur Charente

Tél : 05.45.25.32.47 – Mail : canoecharente@gmail.com

Tous les compétiteurs dessalant ou abandonnant seront classés dernier à égalité et marqueront les points correspondant à cette place en fonction du nombre de participants dans la catégorie. Les absents marqueront 0 points.

A ces épreuves, il sera possible d'accumuler des points Bonus ou Malus.

- **Jugement** : il est imposé à chaque pagayeur de participer au jugement en slalom ou kayak cross en binôme avec un juge officiel sur 1 des 2 manches. En cas de refus, il sera appliqué un malus de 5 points.

- **Esquimautage** : Il est proposé à chaque pagayeur des catégories individuelles une activité esquimautage en bateau manœuvrier sur chaque manche. Il sera retenu le meilleur bonus sur les 3 manches : cela laisse la possibilité d'une progression durant la saison.

Les différents bonus sont : refus 0 points, dessalage 2 point, avec aide 3 point, ½ tour 5 points, tour complet 6 points et avec les mains 7 points.

- **Course en ligne** : un bonus de 5 points sera accordé à chaque participant à l'animation course en ligne.

Pour les manches jumelées à une compétition régionale, un classement départemental sera extrait des résultats pour attribuer le classement « challenge » et l'attribution des points.

Pour le classement club, il sera cumulé les points marqués individuellement par chaque participant. Pour les équipes interclubs, chaque pagayeur rapportera la moitié des points du classement à son club.

Article 5 : Choix du vainqueur

Sera déclaré vainqueur du challenge dans chaque catégorie du tableau de l'article 2, le compétiteur charentais obtenant le nombre de point le plus élevé à l'issue des 6 manches.

En cas d'égalité, on départagera selon les règles suivantes et dans l'ordre suivant :

- 1- Le total des points de toutes les courses
- 2- Le total du nombre de participations
- 3- La meilleure place sur une course
- 4- La meilleure 2ème course

Article 6 : Les récompenses et cérémonie

Les compétiteurs pourront être récompensés dans plusieurs catégories (cf. tableau article 2).

En canoë biplace, un compétiteur ne pourra être récompensé que dans l'équipage le mieux classé et ayant réalisé au moins 2 manches.

Les prix seront remis lors d'une cérémonie spécifique « Remise du Challenge » à l'issue des 6 manches durant le mois de juin.

Les lots seront définis par le Comité Départemental Charente en fonction des disponibilités des différents partenaires.

Article 7 : Classement clubs

Un classement spécial récompensera les clubs ayant présenté des concurrents sur les manches du Challenge. Il sera établi en additionnant les points finaux de leurs adhérents dans les catégories suivantes :

- Kayak Hommes ;
- Kayak Dames ;
- Canoës Hommes (mono et biplaces) ;
- Canoës Dames (mono et biplaces).

Pour les équipages interclubs, les points des courses seront attribués pour moitié à chaque club. Pour les équipages mixtes, ils seront attribués pour moitié chez les hommes et chez les femmes.

Article 8 : Arbitrage

Les cas non prévus par ce règlement seront tranchés par le Comité Départemental Charente.

Article 9 : Matériel d'organisation d'une manche du challenge

Chaque club organisateur devra :

- 1- Prendre RDV pour récupérer le matériel du CDCK 16 au CDOS y compris un ordinateur avec fichier de course avec le CTD ;
- 2- 2- Gérer le matériel de course ;
- 3- 3- Nettoyer, faire sécher et entretenir le matériel après la course et si nécessaire ;
- 4- 4- Rapporter le matériel au CDOS après avoir convenu d'une date avec le CTD et au plus tard le mercredi suivant la manifestation.

Article 10 : Déroulement d'une manche du challenge

Chaque club organisateur d'une manche doit l'organiser en totale autonomie.

Le Conseiller Technique Départemental sera présent uniquement pour faire des retours aux jeunes, échanger avec les cadres de club mais ne sera en aucun cas mis à disposition du club organisateur pour la gestion informatique de la manche.

L'organisation type d'une manche du challenge sera :

- Envoyer l'invitation au challenge 1 mois avant l'évènement et le fichier d'inscription en veillant à optimiser le temps de pratique, l'espace entre les passages pour permettre les retours techniques éventuels des cadres et du CTD et de permettre les doublages ou triplages des embarcations. `
- Demander les inscriptions pour le mercredi soir précédant la manche.
- Jeudi soir avant la course : finaliser les inscriptions et éditer les listes de départs.

- Planning type d'une manche :

- 9h à 10h30 : confirmation et entraînements libre sous la responsabilité des clubs ;
- 11h à 13h : 1er départ / 1ère manche • 13h30 à 16h30 : 2ème départ / 2ème manche ;
- 17h : remise des résultats ;
- Le soir : diffusion des résultats aux gestionnaires du challenge départemental.

Article 11 : Organisation par discipline

Slalom : Parcours de 18 à 25 portes en veillant à respecter un nombre égal de portes à remonter et en équilibrant les figures droites / gauches.

2 manches obligatoires par catégorie et la meilleure sera retenue pour le classement final.

Chaque club devra fournir au minimum 1 juge (parent, ami ...) et plusieurs en fonction du nombre de bateaux inscrits : une réunion préparatoire sur le jugement sera faite et restera sur le principe du jugement national (2s de pénalité si la porte est touchée et 50s si la porte est ratée ou mal franchie).

Prévoir en fin de parcours un atelier esquimautage avec 1 juge.

Kayak Cross : Prévoir un maximum de manches et de confrontation (éviter les éliminations directes en time trial par exemple). Accessible uniquement aux bateaux plastiques et pagaies plastiques. Possibilité de courir avec une pagaie double (classement kayak) et une pagaie simple (classement canoë).

Chaque club devra fournir au minimum 1 juge (parent, ami ...) et plusieurs en fonction du nombre de bateaux inscrits : une réunion préparatoire sur le jugement sera faite. Si une bouée est touchée, cela ne compte pas comme pénalité.

Il est possible de décaler une bouée pour le franchissement uniquement avec la pagaie ou le bateau : c'est aux compétiteurs de s'adapter au nouveau plan de porte. Le non-franchissement de la bouée sera pénalisé.

Un départ par rampe/saut de berge est conseillé mais pas obligatoire. Cependant, il n'y aura pas de Rolling zone (zone d'esquimautage dans le parcours).

Prévoir en fin de parcours un atelier esquimautage avec 1 juge

Descente classique : Elle peut être réalisée sur une course régionale. Le départ peut être individuel ou en ligne. Prévoir un parcours de 2 000 à 3 000 m pour les U14 et 1 000 à 2 000 m pour les U10/U12.

Descente sprint : Elle peut être réalisée sur une course régionale.

Départ individuel uniquement. 2 manches obligatoires et on réalise le classement en conservant la meilleure des deux manches.

Un atelier Course en Ligne devra être organisé sur une des deux manches de descente : le but est que les pagayeurs puissent accéder à tour de rôle à un bateau.

Comité Départemental de Canoë-Kayak de Charente

241 rue des Mesniers – Lot N° 8A – Maison des sports – Domaine de la Combe

16710 Saint Yrieix sur Charente

Tél : 05.45.25.32.47 – Mail : canoechoarente@gmail.com

(Prévoir les bateaux du CD à récupérer en même temps que le matériel de course). Il est nécessaire de prévoir une sécurité sur l'eau et 1 juge qui pointera les participants.

PPG / bateau manoeuvrier : Cette manifestation devra comprendre au minimum :

- Une course à pied de 1,5 à 2 km pour les U10 / U 12 et de 2 à 3 km pour les U14 ;
- Un passage de portes (10 à 15) ;
- Une marche arrière sur plus de 10 mètres ;
- Un déplacement avec ballon et tir au but ;
- Possibilité de rajouter des ateliers supplémentaires au choix sur l'eau et en dehors (lancer de corde sécu, se déplacer sur l'eau avec une corde, passer sous des frites, déplacement avec 2 pagaies, passer sa pagaie dans des cerceaux, ...).

PPG / bateau directeur : Cette manifestation devra comprendre au minimum :

- Une course à pied de 1,5 à 2 km pour les U10 / U 12 et de 2 à 3 km pour les U14 ;
- Un parcours de 1 000 à 2 000 m pour les U10 / U 12 et de 2 000 à 3 000 m pour les U 14 ;
- Possibilité de rajouter des ateliers supplémentaires au choix sur l'eau et en dehors (lancer de corde, sécu, série de virages, ...).

Calendrier du Challenge Jeunes CDCK16 2025 / 2026

N°	Date	Lieu	Discipline
1	11/10/2025	Gond Pontouvre	Atelier manœuvrier slalom
2	15/11/2025	Mansle	Directeur descente classique
3	06/12/2025	Angoulême	Manœuvrier slalom
4	07/03/2026	Cognac	Atelier directeur descente
5	25/04/2026	Jarnac	Manœuvrier slalom
6	20/06/2026	Châteauneuf	Directeur descente sprint
Remise	26/06/2026	Saint-Yrieix sur Charente	A 20h à la maison des sports

Comité Départemental de Canoë-Kayak de Charente

241 rue des Mesniers – Lot N° 8A – Maison des sports – Domaine de la Combe

16710 Saint Yrieix sur Charente

Tél : 05.45.25.32.47 – Mail : canoecharente@gmail.com